Aperçu de la vie de Hippolyte Rigaud (15589-1624)

Depuis longtemps déjà les industriels genevois avaient des visées sur toutes les entreprises du fer de notre Vallée, comme aussi sur tous les moyens de production. Ainsi Guillaume Varro rachetait le haut-fourneau du Brassus en 1567 déjà. D'autres Genevois reprenaient les forges de l'Abbaye à la fin du XVIe siècle. Pour tous ceux-là, au moment où Genève était en butte à l'hostilité de ses voisins savoyards restés catholiques, il était de bonne politique d'assurer le ravitaillement de la ville en boulets et en fer ouvrageable. D'où leur intérêt pour une région relativement proche. La Vallée de Joux passe ainsi dans l'orbite économique de Genève. Le gouvernement bernois n'en prend pas ombrage. Au contraire, il favorise ces nouveaux financiers et industriels.

Rigaud lui-même, avant son acquisition de Bonport en 1602, avait déjà pris pied dans la Vallée de Joux en rachetant les installations de l'Abbaye en possession de ses compatriotes. Ceci en 1599-1600.

Qui est donc cet homme ? D'une famille considérée comme noble en Savoie, les Rigaud possèdent des biens sur les deux rives du Léman. Dès le XVIe siècle ils ont des attaches à Genève. Hyppolite est admis à la bourgeoisie en 1595. Il fait partie du Conseil des Deux Cents. C'est un homme d'affaire. Il fonde sa fortune sur le trafic international de sel. Il embrasse beaucoup. Il garde des relations étroites avec la Savoie. Si bien qu'il sera accusé de trahison et exclu du Conseil, quoique bientôt réhabilité.

Et cet homme s'intéresse de très près aux entreprises sidérurgiques. Il est actionnaire puis directeur d'une entreprise dans le Valais dès 1598. Il rachète l'Abbaye en 1599 et 1600. Et en 1602 il ajoute encore à ses possessions les usines de Bonport que les Rochat lui vendent pour le prix de 4800 florins.

Ces installations comprennent alors une forge, une scie, une maison, un charbonnier et des dépendances diverses. Au cours des années suivantes, Rigaud leur adjoindra différentes autres entreprises et bâtiments. Si bien qu'en 1623, quand il remet le tout en amodiation à son neveu Féréol, le centre industriel de Bonport, impressionnant, révèle une dizaine de bâtiments, dont cinq usines actionnées par une dizaine de roues à eau, deux entrepôts, un pour le charbon, un autre pour les planches, la maison du maître des forges, un rural et trois tours habitées. La disposition des édifices donne à l'ensemble, selon le professeur Pelet, une silhouette médiévale. Rigaud a donc apporté un développement considérable à son entreprise de Bonport à laquelle il semble s'être attaché. Car entre-temps, après des difficultés rencontrées dans son entreprise de Brigue, l'homme est donc aussi voyageur, il a du vendre les installations de l'Abbaye. Et ces installations industrielles de Bonport, bien que situées dans un endroit relativement retiré, ne souffrent d'aucun archaïsme. Toujours selon le professeur Pelet, on peut estimer de dix à douze le nombre des artisans du fer qui trouvent salaire à Bonport, avec un total d'une quinzaine de personnes. Ce nombre est important. Si l'on considère que Bonport faisait aussi travailler les charbonniers

de la région, les marchands de planches, les charretiers, les mineurs, les forgerons et autres maréchaux, les valets de ferme et autre personnel, on se rendra compte de son importance réelle.

Il ne faut cependant pas imaginer que toutes ces installations qui nécessitent la plupart tout un réseau de canalisations diverses, sont installées sur le site tel qu'on peut le voir aujourd'hui. Car la configuration des lieux change. Le creux du martinet, dit plus tard par les gens d'ici le Creux Martinet, a été comblé. Il servit longtemps de décharge pour les gens des Charbonnières. Quant au Grand Creux lui-même tel qu'on l'a aujourd'hui sous les yeux, il est difficile de l'imaginer tel qu'il était à l'époque. En effet, le barrage qui a été élevé à la fin du XIXe siècle a recouvert des entonnoirs secondaires qui étaient certainement utilisés pour quelques-unes des installations industrielles. D'autre part, vers 1890, le Grand Creux a été approfondi afin de mieux dégager l'entonnoir principal. A cet effet un volume de 5000 m3 a été extrait du creux et a servi à constituer l'esplanade que l'on remarque aujourd'hui à proximité.

D'autre part encore, en quatre siècles, un nombre considérable de plaques rocheuses de la paroi de Bonport, sous l'action des pluies et du gel, s'est effondré dans le gouffre.

Avec Rigaud, personnage fascinant, Bonport connut son âge d'or. Car il est pratiquement certain qu'après lui plus jamais les usines ne connaîtront une pareille activité. Rigaud avait été admis à la bourgeoisie du Lieu le 1er octobre 1614. Il est décédé en 1624, à l'âge de 66 ans.

En 1637 les usines passent des successeurs de Rigaud à Michel de Jussinge et Vauchy Rochat son beau-frère. Elles semblent encore prospérer puis paraissent décliner dans la deuxième moitié du siècle. Il est survenu le même problème que le siècle précédent. De par les successions, Bonport s'est trouvé réparti entre les mains de nombreux Rochat. Et cette situation n'est naturellement pas favorable à la marche de l'entreprise qui va passer d'une main à l'autre à un rythme effréné, comme on va tenter de le voir par les quelques lignes qui suivent.

Nous donnons maintenant ci-dessous un texte d'Auguste Piguet sur Hippolyte Rigaud paru dans la FAVJ de 1934. La transcription, si parfaitement soignée et mise en forme, est de Jean-Luc Aubert de Genève que nous profitons pour remercier ici, non seulement pour cette copie, mais aussi pour l'ensemble de son travail de transcription des œuvres d'Auguste Piguet.

CONTRIBUTION À L'AFFAIRE RIGAUD

Feuille d'avis du district de la vallée de Joux . - Le Sentier
1934: 5 (1.02) – 9 (1.03)

[n° 5 : 1.02.1934, p. 3-4]

Nous avons le plaisir de commencer aujourd'hui la publication d'une étude relative à l'histoire de La Vallée, due à la plume de M. Auguste Piguet, prof. au Collège scientifique du Chenit.

Un citoyen des Charbonnières, David-François Reymond, se trouvait par hasard à La Sarraz le 19 février 1802. Il fut ainsi témoin de l'autodafé fait par les Bourla-Papey. Au moment où l'on vida de leur contenu les brantées de papiers, notre homme eut la curiosité de jeter un coup d'œil à quelques-uns uns des documents condamnés. L'un de ceux-ci concernait La Vallée. Bien inspiré, David-François le glissa furtivement dans sa poche.

La pièce en question, un mandement du Sénat de Berne au bailli Zehender de Romainmôtier, est aujourd'hui soigneusement conservée par M. James Rochat, au Petit-St-Michel, sur L'Abbaye, descendant de David-François précité. L'obligeance de M. Rochat m'a valu de pouvoir prendre chez moi copie de cet intéressant document, dont voici la teneur :

L'Avoyer et Conseil de Berne etc.

Après avoir fait entendre par quelqu'un de nos collègues commis à ce sujet, la relation circonstanciée de notre architecte Steinvenlk[1] *au sujet de la vision locale qu'il a prise, du lac de Joux et de son débordement. Et en particulier après que le Sr Hippolitre* (sic !)

[1] Plutôt Steinwenkel.

Rigaud de Genève avait en quelque sorte bouché, tamponné et comblé, il y a trois ou quatre ans, l'écoulement du lac auprès d'un certain moulin, et principalement qu'un gros trou rond se trouve bouché au moyen d'un gros plot en forme de bouchon, de la longueur d'environ dix pieds, sur lequel on a mis ensuite une enclume, et qui se trouve encore des personnes qui se sont aidées à cela ainsi qu'il paraît par l'information, prise. D'où il est résulté que le lac s'est élevé, et a causé un dommage considérable aux possessions aboutissantes. Et quand au moyen d'obvier à l'accroissement de ce mal, quoy que nos sujets ayent cru qu'on pourroit sortir le superflu de l'eau par un très grand et très profond creusage et aussi par le persage d'une montagne et d'une roche dure du côté de Vallorbes, ce persage a cependant tant de difficultés que personne ne peut nous le conseiller, parce que les frais en seroient immenses et que cet ouvrage ne pourroit s'exécuter dans quinze ans. Mais après une suffisante attention sur toutes les circonstances et facilités, il ne se trouve point d'autre moyen que d'ôter entièrement le dit moulin et forge qui sont d'un petit rapport et bâti dans un creux profond, au grand préjudice de l'écoulement de l'eau, et de chercher s il serait possible d'ouvrir de nouveau, de quelque manière, le dit tamponnement et bouchage à quoy les prédictes personnes qui y ont aidé seroient les plus propres à y employer, afin que l'on pu ouvrir les entonnoirs de la manière la plus faisable en sorte qu'en ôtant tout ce qui a été mis, on donne un écoulement complet et suffisant à l'eau. Dans l'espérance que sa hauteur augmentera son impulsion et sa force, et qu'ainsy chaque entonnoir pourra à peu près écouler deux fois plus d'eau qu'il ne s'en écoule à présent. Après quoy on aura patience pendant un an ou quelques mois en donnant la plus grande attention si l'eau croît ou baisse. Dans la confiance que cela ne s'exécutera pas sans succès, et ayant le tout bien et mûrement considéré. Nous trouvons ainsy le plus convenable qu'on s'en tienne pour le coup au dernier expédient surexprimé. Et, en conséquence notre intention est, et nous t'ordonnons de mettre les ordres encore avant l'hiver pour faire nettoyer et ouvrir les entonnoirs bouchés et les passages par où le lac a eu cy-devant son écoulement ; d'y employer les mêmes personnes qui sont aidées à les boucher et de faire démolir ce qui sera nécessaire des moulins, engins, forges et bâtiments. Quant au frais, tu leur conseilleras d'y suppléer, et au cas qu'il n'en fut pas à leur pouvoir tu les fourniras (cependant en les avisant qu'on les retirera de ceux

qui sont coupable de ce tamponnement), et tu en tiendras bon compte et note afin qu'en suite il puisse être remboursés et payés partie par les héritiers du dit Rigaud et partie par ceux dont les possessions ont été submergées, et seront de nouveau desséchées comme s'étant offert d'y contribuer. Et au cas que tu n'eusses pas suffisamment de personnes propres à exécuter ces ouvrages, tu nous en aviseras au plutôt, afin qu'en ce cas on puisse y suppléer dès icy. Mais après que cet ouvrage aura été exécuté, tu feras donner de temps en temps une soigneuse attention si l'eau diminue de quelque chose ou non. Et si ce moyen a du succès comme on l'espère, afin que dans la suite on ne retourne pas dans le même inconvénient et dommage, mais que le lac puisse avoir son écoulement raisonnable, voulons que nos baillifs de Romainmôtier ayent dans la suite de tens en tens une bonne inspection la dessus et que les écouloirs et entonnoirs, ne soient plus tamponnés mais plutôt déblayés deux fois par année ainsi que le dit Rigaud était en usage de le faire sans doute en vertu de son abergement. Et tu feras inscrire cet ordre dans le bon du Château pour conduite future, selon quoy tu sauras le diriger.

Donné le 6ème Aoust 1630»

Le document qu'on vient de transcrire in extenso était inédit[1], bien que l'existence en fut connue. Le juge Nicole en avait donné, en son temps, le précis.

Il ressort du mandement ci-dessus, seule pièce relative à l'affaire Rigaud qui nous soit parvenue, que le malencontreux tamponnement de l'entonnoir de Bonport remonte à 1626 ou 1627.

Le texte n'indique pas de combien le niveau des lacs s'était élevé. Cette ascension des eaux fut certainement fort lente, ce que prouve l'intervention tardive de l'autorité bernoise. Nous ne devons pas être loin du compte en estimant cette élévation à 50 cm par année. Pour arriver à ce chiffre, il aurait fallu un plot obturateur de 0,40 m de diamètre et une vitesse acquise de 15 m à la seconde à l'orifice du puits rocheux. Pareille vitesse ne paraîtra pas trop faible si l'on tient compte du fait que

[1] *Le fait n'est pas tout à fait exact : ce document avait été publié une première fois partiellement dans la FAVJ du 9 août 1843 (rubrique variétés), puis repris et complété les 15 mars et 7 juin 1883 (n° 11 et 23) sous la plume de Lucien Reymond, lors de sa fameuse série d'articles polémiques sur les entonnoirs (du 22 mars au 7 juin 1883).*

l'arche conduisant l'eau de la vanne au fond d'un cratère de quelque 8 mètres de profondeur, était interrompue par divers artifices, soit moulin, scierie et battoir à chanvre.

L'alarme dut pourtant être vive chez les riverains, puisqu'ils s'offrirent à couvrir une partie des frais de débouchage, sans doute dans le but d'accélérer les opérations.

Il est à présumer que les gouverneurs des communautés lésées s'en furent à diverses reprises à Romainmôtier présenter les doléances de leurs administrés au seigneur bailli. Les archives du Lieu et de L'Abbaye ne peuvent rien nous apprendre à ce sujet. Les premières, chacun le sait, furent consumées en 1691. Les dernières, pour ce qui concerne les délibérations du Conseil, ne remontent pas au-delà de l'an 1638.

Les réclamations finirent par produire leur effet. L'architecte Steinwelk, dépêché sur les lieux, fit une relation circonstanciée qui serait pour nous d'un vif intérêt. Est-il vraiment exclu qu'on ne puisse retrouver l'original à Berne ?

Il est curieux de constater, qu'au commencement du XVIIe siècle déjà, les Combiers (le projet émanait certainement des Conseils de deux communautés) avaient songé à percer la colline des Agouillons ou le seuil de la Pierre-à-Punex. L'entreprise, presque irréalisable à cette époque, eût nécessité, selon les calculs de l'architecte quinze ans et plus de travaux. Trois siècles, ou presque, devaient s'écouler avant que la Société des Eaux de Joux ne reprît le projet, à des fins fort différentes.

On aura remarqué l'entrefilet où recommandation est faite au bailli de procéder avant l'hiver au nettoyage, non seulement des entonnoirs bouchés, mais aussi à celui des passages par où le lac a eu ci-devant son écoulement. Il y a lieu d'insister sur la dernière partie de la période, qui semble évoquer une obstruction d'entonnoirs antérieure à celle dont Rigaud se rendit coupable. On savait donc à Berne que d'autres essais de tamponnement avaient eu lieu. Cela donne quelque créance à la tradition selon laquelle le lac Brenet aurait acquis, peu avant 1571, ses dimensions actuelles en suite de l'obturation d'un entonnoir du petit lac.

L'injonction, combien judicieuse, faite au bailli d'avoir à inspecter de temps à autre les *écouloirs*» et de veiller à ce qu'ils fussent déblayés deux fois par année, ne fut pas toujours observée. De nouveaux mandements baillivaux enjoignirent aux communautés de vider les *emboussoirs*». Le cas se produisit en 1694, puis en 1705, où la rupture d'un batardeau, construit entre les deux lacs, près du Pont, eut des effets désastreux.

Le mandement prétranscrit ne dit pas explicitement à qui incombaient les frais en perpective. «*Tu leur conseilleras, signifie-t-on au bailli, d'y suppléer, et au cas que ce ne fût pas en leur pouvoir, tu les fourniras*». Selon toute vraisemblance, le *leur*» concernait les gouverneurs agissant au nom des deux communautés. Mais on prévoyait à Berne que Le Lieu et L'Abbaye, dont l'indigence était notoire, ne pourraient réunir la somme nécessaire. En conséquence, injonction fut faite au bailli d'avancer les fonds, quitte à les faire rembourser par les héritiers de Rigaud et les propriétaires riverains.

Les ordres de Leurs Excellences tendaient à l'emploi des grands moyens. Ils prescrivaient même la destruction complète des usines de Bonport, vu leur situation au fond d'un creux, où elles entravaient l'écoulement des eaux, et leur médiocre valeur.

Ni les documents, ni la tradition ne nous apprennent si ce projet, par trop radical, fut mis à exécution. Il y a toutefois lieu d'en douter, car les engins auraient été reconstruits plus près du sommet du cratère. Or, la roue du vieux moulin anéanti par l'inondation de 1883 était fixée très près du fond de l'anfractuosité, nombre de témoins oculaires en peuvent encore témoigner.

Le lecteur se sera certainement demandé pourquoi l'usinier Rigaud, propriétaire de divers établissements en Bonport, tamponna l'entonnoir principal. Ce faisant, il était sûr de paralyser ses engins, de miner leurs fondations et même de voir le tout s'abîmer dans les eaux. Un pareil agissement paraît, au premier abord, franchement insensé.

Avant de chercher une explication à cet acte étrange, il convient de donner une vue d'ensemble des biens dont disposait Hippolyte Rigaud à la vallée de Joux.

[n° 6 : 8.02.1934, deuxième feuille, p. 5-6]

Ce grand négociant, bourgeois de Genève, resta domicilié dans sa ville natale. Sans doute ne fit-il que des apparitions à La Vallée. Son beau-frère, Jean Chabrot, y était chargé de la défense de ses intérêts, du moins en 1622 et 1623[1].

On ne sait avec certitude la date où Rigaud s'implanta dans le Haut Vallon. Ce fut, semble-t-il, après l'an 1600, puisqu'il ne prêta pas reconnaissance lors de la rénovation générale des censes. C'est un document

[1] *Une note (6) dans le texte de la FA VJ placée à cet endroit ne renvoie à rien : erreur de typographie ou omission ?*

de 1602, qui signale son nom pour la première fois, à ma connaissance. Le 16 avril 1602, Jean et Jaques Rochat, fils de Vuillemin, firent cession à Rigaud des droits et établissements suivants, sis en Bonport :

> *« ... Ce cours de l'eau pour faire tous aisemens sortissans du lac tempuys le Pré de l'Espinaz au Pré de la Tornaz ... ; auquel cours d'eau en dict lieu de l'Embossiaux[1] ont édiffié plusieurs aisemens, savoyr une maison, une forge, ung martinet à faire et battre fert, une raisse, moulin, charbonnières encloses, rues, ruages (soit roues et touttes aultres commodités, appartenances, libertés, lieu vulgairement dict Bettafolz[2], etc.»*

La cense de rejonction, c'est-à-dire reportée des anciens propriétaires au nouveau, était de 2 florins et le prix d'achat de 4'800 florins, quelque 25'000 francs en monnaie actuelle. L'acte fut dressé par égrège Jaques Rochat, notaire et curial de Romainmôtier, dont le nom s'écrivait encore avec un t final.

Le fragment qu'on vient de lire reproduit l'esprit, sinon les termes de l'abergement consenti à Jean et Jaques Rochat par l'abbé Claude d'Estavayer, le 1er août 1524, document latin encore inédit, dont le juge Nicole a donné en onze lignes, le résumé français. Voici la traduction des parties essentielles de cette intéressante convention :

> *« ... Nous ... réunis en chapitre ... , au son de la cloche, abergeons et en abergement perpétuel et en emphytéose perpétuelle, ... à Jean et Jacob Rochat ... le cours et le pertuis de l'eau sortant du lac par l'Embouchaz, soit dès le soleil levant, et dès le pré de l'Epine, jusqu'au pré de la Tornaz, avec leurs fonds, droits et appartenances quelconques, pour y construire des moulins et battoirs, des scieries, un martinet à fer ou autres engins quelconques ; ce, pourtant sous la cense annuelle et perpétuelle, soit taxe ecclésiastique de vingt-quatre florins, monnaie ayant cours au Pays de Vaud, à payer par les dits Rochat et les leurs, chaque année à chaque fête du bienheureux archange St Michel[3] et à condition que le seigneur abbé et les religieux n'aient à payer, ni à présent, ni à l'avenir la mouture des blés de la*

[1] Patois : ainbochade, entonnoir.

[2] Boutefeu.

[3] 28 septembre.

dite abbaye, mais les Rochat eux-mêmes soient tenus à moudre ces blés sans frais aucuns, ni mouture ... »

Les limites du terrain concédé aux Rochat paraissent avoir été transcrites dans le Livre des Reconnaissances par un scribe qui ne connaissait guère La Vallée. Il eût convenu de dire, en inversant les termes : «*Dès le pré de l'Epine, vers le soleil levant, jusqu'au pré de la Tornaz*».

On aura constaté une autre erreur, la substitution du mot *florins* à celui de *sols*. La cense fixe se montait à 24 sols, soit 2 florins, ainsi que l'impliquent la reconnaissance de Rigaud, dont il a été question plus haut, et celle des frères Rochat en 1549, et dont nous traiteront tantôt. Il n'est pas admissible que la cense originelle ait été douze fois plus élevée que la cense dite de *rejonction*.

Le monastère s'était réservé, nous venons de le voir, la faculté de pouvoir moudre gratuitement ses blés au moulin de Bonport. Les frères Rochat étaient encore vivants lorsqu'en 1549 les nouveaux maîtres du pays firent procéder à une reconnaissance générale des biens-fonds. A cette date, on trouvait en Bonport un moulin, une raisse et un martinet à faire et battre fer, *vulgalement appelé bettafolz*. Chaque frère payait 12 sous de cense.

Le texte des reconnaissances situe le martinet en Bonport même, tandis qu'il se trouvait un peu plus au midi, à proximité de l'entonnoir dit du Martinet, dont la feuille 297 de la carte Siegfried marque l'emplacement.

Bonport et ses usines demeurèrent plus de 80 ans entre les mains de la famille Rochat. Sans doute n'y trouvait-elle plus son compte, puisqu'elle en fit cession à un industriel du dehors. On a remarqué plus haut, dans le mandement du Conseil de Berne, que ces établissements passaient pour être de peu de valeur.

Hippolyte Rigaud possédait des établissements industriels plus importants sur les rives de la Lyonne. Nous ignorons toutefois si ce grand brasseur d'affaires étendit son activité de L'Abbaye aux Charbonnières, ou vice versa. La reconnaissance générale qu'il prêta le 28 avril 1605 en faveur de Leurs Excellences, en présence d'honorable Jehan Petrod, bourgmestre et lieutenant de Cossonay et de deux bourgeois de la même ville, nous fait connaître ses diverses usines échelonnées sur la Lyonne. Elles seront énumérées d'amont en aval.

Non loin de la source, soit au vent du chemin tendant à la *duey*, Rigaud possédait le Moulin du lac de Joux. Il ne s'agissait pas de l'authentique moulin du monastère. (construit plus bas, à l'endroit

qu'occupe maintenant la scierie dite du Milieu, et depuis longtemps *déroché*) mais d'un second moulin construit en 1544 par Gabriel et Michel Berney, dits Berthet, fils de feu Guillaume. L'autorisation de construire fut accordée aux frères Berney le 17 août 1544. L'acte d'abergement dressé le 29 novembre 1549, lors de la rénovation générale des censes reproduit cette autorisation in extenso. Elle fut signée à Romainmôtier par le banderet Jacob Thormann, le boursier Michel Ougspurguer et par Claude May, *commis et députez sur les affaires de l'abbaye du Lac*.

Le besoin d'avoir un moulin en ce lieu se faisait vivement sentir, ajoute le document. Ajoutons que les Berney payèrent 10 florins *de petits poys, monnoye de Savoye*, d'entrage ; plus une cense annuelle de deux coupes : l'une d'orge, l'autre d'avoine.

L'année suivante, 1560, le moulin Berney acquit plus d'importance par le rachat fait de l'astriction où se trouvaient les gens du Lieu d'aller moudre leur blé et battre leur chanvre à Cuarnens, à défaut du moulin de la Sagne, aux Charbonnières.

Trente ans plus tard, le moulin Berney avait changé de mains. C'étaient les Mayor de Romainmôtier qui le détenaient, ainsi que l'impliquent certaines transactions faites à l'occasion de la construction du premier moulin au Chenit.

Puis, le moulin de L'Abbaye fut transféré aux Varroz et consorts, seigneurs du Brassus, en date du 29 janvier 1592. Ceux-ci acquirent par la même occasion, tous les biens possédés par les Mayor à La Vallée, droits de mine et de coupage des bois destinés à être convertis et charbon y compris.

A une date incertaine, Rigaud reprit à son tour le moulin de L'Abbaye de ses combourgeois les Varroz. Le transfert était opéré depuis un certain temps, lorsque Rigaud prêta reconnaissance, le 28 avril 1605, ainsi que l'indique la mention *déjà laudé avant cestes*. C'est la reconnaissance en question qui nous a apprit *qu'iceluy moulin étoit sur une aultre pièce construict*.

En second lieu, toujours en descendant le fil de l'eau, Rigaud disposait d'une scierie, soit de celle que l'on à coutume d'appeler actuellement la *Scie du Bas*. Le marchand genevois l'avait acquise des frères Berney prémentionnés au cours des premiers mois de l'an 1605, ainsi que l'impliquent les mots : *avant ceste laudé* de sa reconnaissance générale. Rigaud put ainsi payer le laud pour la scierie tôt avant de prêter reconnaissance.

On rencontrait sur ce point, non seulement une raisse et son *examen*[1], mais aussi des *maisonnements* pour retirer le charbon des forges. Ces *aisemens* touchaient vers le vent à la place du martinet ou forge, qui dépendait du même *confessant*[2]. La cense annuelle s'élevait à 2 florins.

L'entreprenant Hippolyte était en outre détenteur des biens des Languetin, industriels d'origine probablement comtoise, dont trois générations exercèrent leur activité à L'Abbaye, y prêtant reconnaissance en 1531 et 1549.

Les biens en question comprenaient en 1605 : la maison Languetin, en partie réduite en places et édifices à retirer le charbon ; la raisse ; le brocard, soit une machine servant à écraser le minerai ; le haut fourneau ; plus une autre petite maison. Ces édifices se trouvaient quelque peu en arrière, soit en amont de la gorge du bâtiment moderne de M. Henri Rochat, ainsi qu'il ressort de la reconnaissance prêtée le 24 mai 1549 par maître Claude Languetin, dit Clotin, et par Michel son neveu :

> «... *touchant la vy tendant dès les maysons de mes dicts seigneurs à la reisse es Berney, dict Berthet, devers bise et orient ; le Closel de la Lyonnaz devers vent ; les murailles des dictes maysons de mes dicts seigneurs ou les appartenences du four à noble Claude de* Glâne, *contre le lac devers occident* ... »

Cette citation demande quelques explications complémentaires.

De la voie principale, qui remontait la gorge, se détachait un chemin de dévestiture en contrebas de la scierie Berney et filant droit vers la Lionne, chemin qui séparait le terrain des Berney de celui des Languetin. Le domaine de ces derniers descendait jusqu'aux abords de la maison Debluë actuelle, qualifiée alors, avec raison, de *maison seigneuriale*. Il est bien connu que les receveurs baillivaux y résidèrent longtemps et qu'une partie des édifices servit de grenier au souverain.

Plus près du torrent, c'était naturellement la pointe supérieure du pré dit Clos de la Lionne qui formait limite. Notre texte fait par contre preuve d'inexactitude lorsqu'il signale comme limitrophes les appartenances du four, situées beaucoup plus près de l'embouchure du torrent. Nous aurons, par la suite, l'occasion d'en déterminer l'emplacement précis.

---

[1] C'est à dire ses engins, soit arches et roues.

[2] Censitaire.

La reconnaissance des Languetin en 1549 parle d'une raisse récemment construite. Ce doit être une tournure empruntée à un acte antérieur. On sait en effet que, le 22 juin 1531, sous l'abbatiat de Claude d'Estavayer, Pierre Languetin et ses deux fils, Claude et Jean, abergèrent le martinet du couvent tombé en ruines vu le défaut de ténementier, ainsi que la place attenante. Les limites indiquées dans la reconnaissance, méritent d'être serrées de près. Voici tout d'abord celle du martinet :

> « ... *notre martinet, au lieu dit en la Lionne, jouxte notre clos et notre forêt, tant au midi qu'au couchant ; la scie de Michel et Gabriel Berthet à borée et notre joux noire à orient ...* »

[n° 7 : 15.02.1934, deuxième feuille, p. 5]

Le martinet ruiné, accensé aux Languetin, se trouvait donc coincé entre la scierie des Berney et la Lionne.

Transcrivons maintenant les limites de la place voisine :

> « ... *certaine place au bord du chemin tendant de l'abbaye au martinet, notre clos la limitant au nord, la scierie prédécrite au vent, la forêt et les murs d'enceinte de l'abbaye à occident.*»

Si la première partie des limites de la place présente quelque obscurité, due peut-être à une inadvertance du copiste, la dernière ne permet aucune hésitation : la place à bâtir concédée s'appuyait au couchant au mur d'enceinte, à l'endroit où celui-ci faisait un saillant aigu entre le torrent et l'amorce du fossé protecteur.

Ce secteur du rempart, debout en 1531, n'existait plus en 1549. Le terrain Languetin, nous l'avons relevé plus haut, s'étendait alors jusqu'aux maisons seigneuriales. Ce furent certainement les Languetin qui, au début de l'ère bernoise, obtinrent l'autorisation d'abattre l'enceinte sur ce point.

La concession de 1531 enjoint aux abergataires d'édifier une raisse sur la place en question, ce, aussi vite que faire se pourra (quam citius potuerunt). La cense annuelle était fixée à 7 florins de petit poids. Venaient s'y ajouter 6 douzaines de laons[1] à livrer à la St Michel.

Les Languetin, c'est à présumer, ne tardèrent guère à s'exécuter. Leur scierie, dont les derniers vestiges ont disparu à une époque récente, s'élevait un peu en amont du grand pont moderne de la Lionne.

---

[1] Planches.

La cense payée dès 1531 par Claude Languetin et consort demeurait la même en 1549, Rigaud par contre, était chargé de 3 sols supplémentaires, on ne sait pour quelle raison. On lui recommandait en outre de veiller à ce que les *laons fussent longs, bons et recepvables*.

Le haut fourneau[1] qui se dressait un peu en arrière de la scierie Languetin, n'est signalé ni en 1531, ni en 1549. On ignore s'il fut l'œuvre de Rigaud lui-même ou d'un prédécesseur demeuré inconnu.

H. Rigaud avait d'autre part, obtenu l'autorisation de construire sur la Lionne, en dehors des murailles (ou de leur emplacement ?), *sans préjudice d'aulcung que ce soit, un affaitage et une moule pour mouler et parer les destraux et les glaives*[2]. Cense de 2 deniers, maille et $^1/_6$ de denier.

La tannerie Rigaud, postérieure à 1605,se trouvait droit au-dessous de la scierie prémentionnée. Le bâtiment était encore debout en 1814, mais probablement abandonnée, puisque le plan Wagnon le qualifie de masure. Les murailles auxquelles la reconnaissance fait allusion, longeaient le cours inférieur du torrent, en contrebas du grand pont actuel.

Nous parvenons enfin aux abords de l'embouchure de la Lionne. L'industriel genevois y avait repris des biens de Claude de Glâne, donzel de Moudon une partie des *préhéninences*[3] de l'ancien four du couvent. Ces annexes comprenaient vraisemblablement un magasin de farines, une chambre à pétrir, les locaux réservés au maître fournier et à ses aides. Ces bâtiments, groupés autour du four, occupaient un vaste espace. De leur démembrement sont en effet provenus deux maisons d'habitation, celles d'Isaac Dunant et d'Etienne Piguet ; les usines Rigaud, décrites plus loin ; divers closels, curtils et cheseaux (emplacements de bâtiments démolis).

Le quartier du four d'autrefois s'allongeait entre la vieille route, le pont inférieur de la Lionne, la rivière et le jardin actuel de M. Gaillard. Les usines Rigaud occupaient la pointe inférieure de cette languette triangulaire. L'entreprenant Genevois y avait construit un second moulin et une forge dite *d'arsier*[4].

---

[1] «Auforneau», selon la reconnaissance de Rigaud.

[2] Une tannerie et une meule pour aiguiser et apprêter les haches et les glaives.

[3] Dépendances.

[4] Acier.

La fabrication de l'acier par un procédé rudimentaire, introduite à L'Abbaye par Rigaud, disparut probablement de la localité au décès de son initiateur. Elle s'était aussi implantée sur les rives du Brassus, à une époque imprécise. Certaines plaques d'acier, de qualité supérieure, mises naguère au jour, en témoignent.

Dans les mêmes parages, H. Rigaud disposait aussi d'une maison d'habitation, pourvue d'une grange et d'une étable, sans qu'il y eût, chose étonnante, de domaine proprement dit. Ces bâtiments étaient flanqués d'un curtil et d'un *recors* soit petit pré clôturé.

En amont des usines Rigaud, au bord de la rivière, se trouvait une place propre à l'entassement, au chargement et au déchargement de certains matériaux, bois ou minerai. Cette région, d'abord dénommée Places-à-Languetin, prit plus tard le nom de Places-à-Rigaud.

Les usines du quartier du four, de construction tout à fait récente, n'avaient pas acquis une grande importance en 1605, lors de la prestation de la reconnaissance. La cense ultra modeste de 6 deniers et $^1/_6$ en fait foi.

[n° 9 : 1.03.1934, deuxième feuille, p. 5-6]

On ne sait ni comment ni quand le quartier du four disparut. Les vieillards consultés ignoraient tous qu'il y eût jamais eu de constructions sur ce point. Certains soubassements du four monacal se décèlent pourtant au midi du jardin de M. Oscar Guignard, municipal.

Le sieur Rigaud était, en 1605, le plus important contribuable du vallon. Il ne payait pas moins de 20 florins (environ 100 francs), 8 deniers et maille par année ; sans parler de 6 douzaines de *laons*, de deux *pléons d'ouvraz*[1], d'une coupe d'orge (65 litres) et de trois d'avoine.

En vue d'assurer le développement de ses usines métallurgiques, H. Rigaud avait obtenu le monopole de l'exploitation des mines de fer dans toute l'étendue de La Vallée. Si l'on en croyait sa reconnaissance générale, il aurait repris ce monopole, en même temps que les forges de la Lionne, d'Abel Mayor, de Romainmôtier, et des hoirs du frère de celui-ci.

Mais le document en question passe sous silence le fait signalé par J.-D. Nicole, que les Mayor, après discussion, remirent (!) aux Varroz tant les mines de fer rière la Vallée que toutes leurs maisons ou établisse-

[1] Paquets de filasse de premier choix.

ments industriels. Rigaud devait donc tenir son monopole de ses combourgeois, les Varroz, non directement des Mayor.

La reconnaissance générale de H. Rigaud reproduit par contre l'autorisation accordée à un premier bénéficiaire, J. Pollens, le 4 juillet 1561, plus explicitement que ne l'a fait le juge Nicole. Ce fut le bailli Jacob Wyss d'Yverdon[1] qui abergea à honorable J. Pollens le résidu des mines de fer rière les villages du Lieu, des Charbonnières et de L'Abbaye.

Or, pour certaine cause inexpliquée, le bailli ne mit pas la convention en plénière exécution. Pollens, lésé, recourut à Leurs Excellences. Un arrangement intervint douze ans plus tard, La Vallée dépendant alors du bailliage de Romainmôtier. Pollens obtint en emphytéose perpétuelle toutes les mines rière la seigneurie du Lieu, sans toutefois déroger aux autres abergeages et accensements de mines faits préalablement. L'accord, muni du scel pendant de LL.EE. et signé George Marcuard, est daté du 7 janvier 1573. La cense annuelle, la même que paya Rigaud, s'élevait à 10 florins.

Cet acte faisait, on l'aura remarqué, des restrictions au monopole absolu des mines combières.

Une première restriction devait jouer en faveur de la modeste *ferrière* des Charbonnières. Au temps de l'abbé Jacob Varinier, le vicaire Alexandre Chantrein avait abergé perpétuellement à Guillaume et Jean Rochat, père et fils, le cours et le flux de l'eau, dès le moulin du Lieu au lac Brenet, pour y édifier un martinet à fondre et forger le fer : une meule à aiguiser ou autres engins ; plus une raisse ; le tout sous la cense annuelle de 5 sols. Acte signé Pollens, le 24 juillet 1514.

Trois usines furent construites par les Rochat sur le cours inférieur du ruisseau de la Sagne, apparemment aux lieux même occupés aujourd'hui par les bâtiments Golay et l'ex-Café vaudois.

En 1549, Jean et Jaques Rochat, feu Vuillemin, reconnaissaient posséder en cet endroit : *un martinet et à forger le fer, une moulle pour moller tous aysemens*[2], *ainsi qu'une raisse nouvellement* (donc plus tardivement que les autres usines) *édifiée*.

Les Rochat s'engagent à maintenir le tout en état, sans *préjudiquer* au moulin du Lieu, ni à la *République*, c'est-à-dire d'intérêt public.

Les usines du bas du ruisseau de la Sagne avaient certainement suspendu leur exploitation avant l'an 1600, puisque aucune des reconnais-

[1] La Vallée fit, jusqu'au 4 août 1566, partie de ce bailliage.

[2] Une meule pour moudre, tous les outils... .

sances prêtées à cette date, ne les signale. L'abandon du martinet ne laisse pas de surprendre. Placé à proximité de mines de fer de quelque importance, il devait pouvoir travailler à moins de frais que les établissements similaires de L'Abbaye.

Une seconde réserve au monopole concernait, selon toute probabilité, l'usine du Brassus, où J. Herrier avait relevé, en 1555 évoquait simplement d'anciens *aisemens et instrumens*, non positivement une *ferrère*.

Le minerai utilisé par les usines métallurgiques de La Vallée provenait en bonne partie des mines des Charbonnières.

Le *Croux-des- Vyles-Mines* , soit Creux des vieilles mines, se trouvait au midi du village, au lieu dit *En-Crulliez*. Ces premières mines furent délaissées avant l'an 1600, au profit d'un filon plus riche, découvert vers l'ouest, sur un autre point du mas des Charbonnières ..

Selon le dictionnaire historique du canton de Vaud, on distingue encore des restes de travaux destinés à l'exploitation du fer. D'anciennes galeries souterraines s'effondrent, lorsque les revêtements de bois sont pourris et ne les soutiennent plus. Ces exploitations auraient été complètement abandonnées dans le courant du XVIIIe siècle, vu la pauvreté du rendement.

Il importait donc d'établir l'emplacement exact des mines en question, ce dont le Dictionnaire ne paraît pas s'être préoccupé. Voici ce que M. Jules-Jérémie Rochat, député, a eu l'obligeance de me communiquer à ce sujet :

> «L'entrée du souterrain se trouvait à environ 300 mètres à l'ouest de mon bâtiment, au flanc de la colline. Mon père et ma mère, qui étaient de 1832, se souvenaient d'avoir fait à cache-cache dans le souterrain, entre 1845 et 1850. Depuis, l'entrée s'est obstruée et on n'y voit plus que des pierres. L'endroit porte encore le nom de *A la mine*. Le coteau, en arrière de chez moi, est parsemé de creux et de bosses. On y a fouillé la terre pour en extraire le minerai qu'on transportait par barque au Brassus, dit-on, puis plus tard à Vallorbe».

M. J.-J. Rochat m'a en outre soumis une dizaine d'échantillons de fer en grains, du type *boulifer*, ramassés dans les champs voisins. Le plus volumineux pèse 120 grammes. Mais à part le fer en grains, on devait trouver aux Charbonnières une couche de minerai compact. L'existence à L'Abbaye d'un concasseur de minerai (bocard) parle en faveur de cette hypothèse.

Les mines du Solliat, au haut du Risoud, non loin de la frontière, et dont le Chemin-des-Mines évoque le souvenir, fournissaient leur contingent de minerai.

Il y avait aussi des gisements de fer au territoire proprement dit de L'Abbaye. La concession faite à J. Pollens paraît l'indiquer. L'emplacement m'en est inconnu.

Enfin venaient les mines du Bas-du-Chenit. Deux excavations de un à deux mètres de profondeur, à 150 mètres à gauche de la route tendant du Brassus à Bois d'Amont, sur la propriété des hoirs d'Henry Berney, en constituent les ultimes vestiges. Ces excavations sont appelées *Creux-à-Géquand* et *à-Bordeaux*, peut-être d'après deux mineurs étrangers chargés de l'extraction. Le premier venait, selon quelque probabilité, du Pays de Gex et son collègue de la Haute Savoie. Le surnom de Géquand (est-ce un pur hasard ?) est aussi celui d'un obstiné chercheur d'or, mis en scène par Lucien Reymond dans ses «Mineurs de la Dent de Vaulion».

On aimerait savoir si les mines du Brassus étaient déjà exploitées par les Varroz ou si ce fut de Hennezel qui les ouvrit, vers 1627. Nous reparlerons tantôt de cet industriel.

Signalons enfin que les échantillons de minerai provenant du Bas-du-Chenit sont d'un beau gris brillant, rappelant la teinte des gisements de Laponie, tandis que le minerai du Risoud a la couleur de la rouille.

Les «Annales de l'abbaye du Lac de Joux»[1] nous ont appris que Rigaud fut en difficulté avec LL.EE. au sujet de deux de ses scieries. Sous prétexte que celles du bas avaient été construites sans autorisation régulière, Rigaud fut sommé d'exhiber ses titres de possession. Il ne put fournir que les acquis de ses prédécesseurs immédiats, pièces jugées insuffisantes. Berne consentit, en fin de compte, à lui réaberger les trois raisses : la vieille (celle du haut), moyennant les 6 douzaines de *laons* depuis longtemps fixées ; les deux autres à raison de 8 douzaines. Cela faisait 14 douzaines en tout, dont 4 pour la raisse du quartier du four, non encore taxée à ce jour.

Ce fut Jean Chabrot, beau-frère de Rigaud, qui signa au nom de ce dernier la convention du 10 juillet 1623.

Le même jour, le dit Chabrot remit à Mathieu et Jonas Rochat, père et fils, les deux raisses supérieures. A eux le soin désormais de livrer au bailli les 10 douzaines de *laons* afférentes.

---

[1] *AALJ, 438-441 (doc. LXXXVIII).*

Quatre jours plus tard, H. Rigaud ratifiait cette double convention à Genève, sur les mains de M. Pierre de Monthoux.

L'usinier genevois, qui avait tant embrassé renonçait ainsi en partie à l'industrie du bois, peut-être pour se consacrer, avec d'autant plus d'énergie, à la métallurgie.

Simon de Hennezel, l'industriel vallorbier, avait créé des établissements sur l'Orbe, au Bas-du-Chenit, entre autres un fourneau et des forges. Sa résolution de s'établir sur ce point écarté fut vraisemblablement motivée par la présence de gisements de fer à proximité. Mais, pour les utiliser, Hennezel dut obtenir l'autorisation du concessionnaire général Rigaud. Ce document ne nous est pas parvenu.

Il est à remarquer qu'à cette époque (1627) les Varroz n'avaient encore aucun droit sur cette partie du Bas-du-Chenit où leur autorité s'exerça à partir de l'an 1662.

Peu après son accord supposé avec de Hennezel, Rigaud vint à décéder. Nous l'avons signalé plus haut, en avril 1630, Berne s'apprêtait à actionner les héritiers du marchand genevois.

Revenons maintenant, en matière de conclusion au problème posé au début de cette étude. A quelle fin l'usinier Rigaud fit-il procéder au tamponnage de l'entonnoir principal de Bonport ?

Nous n'y voyons qu'une seule explication possible : Rigaud, qui savait ses établissements de Bonport d'un faible rendement (le mandement de 1630 le dit catégoriquement), n'aurait pas hésité à sacrifier Bonport à son aciérie de L'Abbaye. Une élévation éventuelle du niveau des lacs de quelques mètres, pouvait permettre à ses radeaux chargés de minerai des Charbonnières de passer, sans coûteux déchargement, du petit au grand lac ; de venir déposer leur chargement à pied d'œuvre, soit en traversant la jonchaie de Marguet, soit en remontant le cours de la Lionne, jusqu'aux Places-à-Languetin.

Il convient enfin de se demander, à défaut de pièces y relatives, comment l'on s'en prit pour extraire le plot du fond de l'entonnoir. Il n'y avait, ce me semble, guère d'autre procédé à employer que le suivant : établir un batardeau dans le lac, face à l'entonnoir, de façon à le rendre étanche ; laisser l'eau remplissant la cavité à ciel ouvert s'écouler lentement par les fissures secondaires du rocher ; enfin procéder à la division du plot au moyen d'une mine ou d'instruments tranchants appropriés.